

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009, à 14 h 15, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président  
M. Richard Côté, vice-président  
M. Raymond Dion  
Mme Lisette Lepage

Assistent  
également: M. Alain Marcoux, directeur général  
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe  
M. Gilles Noël, directeur général adjoint  
M. Guy Renaud, directeur général adjoint  
M. Alain Thériault, directeur général adjoint  
Me Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. François Picard, vice-président  
Mme Denise Trudel

---

**Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.**

**CE-2009-0585 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la réception, la pesée, le transbordement et le transport des résidus alimentaires - Période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2011 (VQ-41258) - AP2009-139 (CT-2178377) — (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Veolia ES Matières résiduelles inc. », du contrat pour la réception, la pesée, le transbordement et le transport des résidus alimentaires au site de traitement désigné par la ville, au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41258 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 5 mars 2009, sous réserve de l'approbation des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

**CE-2009-0586** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 100-2009 abrogeant le Règlement n° 84-2008 et modifiant l'article 9.5.1 du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseigne sur pylône* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-045 (Ra-1460)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 100-2009 abrogeant le Règlement n° 84-2008 et modifiant l'article 9.5.1 du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseigne sur pylône* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

---

**CE-2009-0587** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'un virement d'un montant de 993 936 \$ du poste « contingent de proximité » au poste « contingent d'agglomération » - Affectation, au poste « contingent », d'une somme supplémentaire - FN2009-018 (Ra-1460)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour le virement d'un montant de 993 936 \$ du poste « contingent de proximité » vers le poste « contingent d'agglomération ».

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'affecter un montant de 2 000 000 \$ provenant de revenus supplémentaires du poste « cession d'actifs » de compétence de proximité au poste « contingent de proximité » de la Ville.

---

**CE-2009-0588** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 460 et l'appropriation d'un montant de 125 900 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-036 (Ra-1460)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 460.*

- 2° l'appropriation d'un montant de 125 900 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 460. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 460.

---

**CE-2009-0589 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière soumise pour le projet « relocalisation de la prise d'eau de Sainte-Foy », dans le cadre du sous-volet 1.4 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » - IN2009-013 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière soumise pour le projet « relocalisation de la prise d'eau de Sainte-Foy », dans le cadre du sous-volet 1.4 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités »;
- 2° à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

---

**CE-2009-0590 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de protocoles d'ententes entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatifs à l'octroi d'une aide financière pour différentes études soumises, dans le cadre du volet FIMR 2 du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » - IN2009-014 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet FIMR 2 du

« Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » (dossier n° 612429 - Analyse de la situation des infrastructures d'eau de la Ville de Québec), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° pour la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet FIMR 2 du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » (dossier n° 612450 - Étude de la dégradation des conduites d'aqueduc de la Ville de Québec), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 3° pour la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet FIMR 2 du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » (dossier n° 612451 - Modélisation de l'évolution de l'état structural des conduites d'aqueduc et d'égout), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au même sommaire;
- 4° à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, lesdites ententes.

---

**CE-2009-0591 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 461 et l'appropriation d'un montant de 70 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-035 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 461;
- 2° l'appropriation d'un montant de 70 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 461. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur*

*l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 461.*

---

**CE-2009-0592 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude permanente de passage sur le lot 1 738 104 du cadastre du Québec, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc linéaire de la rivière Saint-Charles et l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires à cet effet - Arrondissement Les Rivières - GI2009-050 (CT-GI2009-050) — (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude permanente sur le lot 1 738 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec, tel que montré au plan 2005213AF1.DGN préparé par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, le 8 décembre 2005, sous le numéro 937 de ses minutes, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation de ladite servitude.

---

**CE-2009-0593 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement au dossier Génivar, société en commandite c. Ville de Québec (No. 200-17-008412-074) - EX2009-007 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente de règlement hors cour (transaction et quittance) à intervenir entre les parties dans le dossier de la Cour supérieure (No. 200-17-008412-074), pour la somme de 169 312,50 \$;
  - 2° l'autorisation du paiement d'un montant de 169 312,50 \$ incluant les taxes, prévu au programme triennal d'immobilisations 2007, en guise de règlement complet du capital, des intérêts, de l'indemnité additionnelle et des frais;
  - 3° l'autorisation, aux procureurs de la Ville de Québec Giasson et associés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.
-

---

**CE-2009-0594 Ouverture de la rue Duhamel, située sur le lot 4 127 673 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute Saint-Charles - AJ2009-031 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Duhamel, située sur le lot 4 127 673 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

---

**CE-2009-0595 Adjudication d'un contrat pour une étude de risques de contamination de la prise d'eau de Château-d'Eau, située dans la rivière Saint-Charles (dossier 41455) - AP2009-142 (CT-2176762) — (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « INRS-ETE », le contrat pour une étude de risques de contamination de la prise d'eau de Château-d'Eau, située dans la rivière Saint-Charles, pour un montant de 112 684,24 \$ incluant les taxes.

---

**CE-2009-0596 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la phase 3 de la mise en valeur de l'église de la Nativité de Notre-Dame de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1498* - Avis de motion et adoption du *Règlement abrogeant le Règlement sur des travaux d'enfouissement des réseaux câblés de distribution dans le secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1500* - AT2008-282 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la phase 3 de la mise en valeur de l'église de la Nativité de Notre-Dame de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1498*;
  - 2° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement sur des travaux d'enfouissement des réseaux câblés de distribution dans le secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1500*.
-

**CE-2009-0597 Adoption du Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, R.V.Q. 1400, tel que modifié - AT2009-042 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, R.V.Q. 1400, tel que modifié.

**CE-2009-0598 Modifications au programme triennal d'immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011 - AT2009-049 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter les modifications suivantes au programme triennal d'immobilisations 2009, 2010 et 2011 :

- 1° modifier la fiche 931004-V de l'« Entente de développement culturel », tel que présenté sur la fiche jointe en annexe au sommaire décisionnel, en ajoutant à la fiche un montant de 5 506 000 \$ pour 2009, incluant le transfert du solde de la fiche 831001-V du programme triennal d'immobilisations 2008, 2009 et 2010 de 2 791 000 \$ et l'affectation du budget d'opération de 2009, soit 942 810 \$, ainsi qu'un montant de 3 451 000 \$ pour 2010, incluant l'affectation du budget d'opération de 2010, soit 1 100 000 \$ et un montant de 3 370 000 \$ pour 2011, incluant l'affectation du budget d'opération de 2011, soit 1 100 000 \$;
- 2° ajouter la fiche sur les interventions sur des bâtiments patrimoniaux pour un montant de 2 600 000 \$ annuellement pour les années 2009, 2010 et 2011, incluant la part du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour un total de 7 800 000 \$ sur trois (3) ans.

**CE-2009-0599 Avis de motion et adoption du Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, R.V.Q. 1324 - AT2009-052 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, R.V.Q. 1324.

**CE-2009-0600 Appropriation d'un montant de 145 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement La Cité - Réaménagement du parc Victoria - A1LS2009-015 (CT-A1LS2009-015) — (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approprier un montant de 145 000 \$ à même le fonds pour parcs et

terrains de jeux de l'arrondissement La Cité, en vue du réaménagement de l'aire de jeux au parc Victoria, incluant la construction d'un jeu d'eau.

---

**CE-2009-0601 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification du marché public de Sainte-Foy et de la maison Hamel-Bruneau*, R.V.Q. 1505 - A3LS2009-011 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification du marché public de Sainte-Foy et de la maison Hamel-Bruneau*, R.V.Q. 1505

---

**CE-2009-0602 Avis de motion et adoption du *Règlement sur des travaux de réaménagement de certains parcs situés dans l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1511 - A6LS2009-009 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement de certains parcs situés dans l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1511.

---

**CE-2009-0603 Prolongement de la rue Genest - District électoral des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-024 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9188-0443 Québec inc. », qui implique le prolongement de la rue Genest, sur une longueur approximative de cent-soixante-quinze mètres linéaires (175 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9188-0443 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9188-0443 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9188-0443 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

---

**CE-2009-0604 Prolongement des rues de l'Albâtre, de l'Ardoise, des Perles et des Topazes - District électoral des Sentiers (19) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-027 (CT-DE2009-027) — (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase II du projet à être réalisé par « 9097-1029 Québec inc. », qui implique le prolongement des rues de l'Albâtre, de l'Ardoise, des Perles et des Topazes, sur une longueur approximative de trois-cents mètres linéaires (300 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser la conclusion, avec « 9097-1029 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 4° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 5° d'autoriser un investissement de 20 920 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, R.V.Q. 1363;
- 6° de supprimer les odonymes « rue du Cobalt » et « rue des Géodes »;
- 7° de changer la dénomination d'une partie de la « rue Philippe-Brais » et de la « rue Gattebois », au sud de la rue des Émeraudes, pour la « rue de l'Albâtre » et la « rue des Topazes ».

**CE-2009-0605 Prolongement des rues Edison et de l'Échiquier - District électoral de Val-Bélair (34) - Arrondissement Laurentien - DE2009-029 (CT-DE2009-029) — (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9169-9744 Québec inc. » et « Les Excavations J.C. Daigle inc. », qui implique le prolongement des rues Edison et de l'Échiquier, sur une longueur approximative de quatre-cent-vingt mètres linéaires (420 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
  - 2° d'autoriser « 9169-9744 Québec inc. » et « Les Excavations J.C. Daigle inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
  - 3° d'autoriser « 9169-9744 Québec inc. » et « Les Excavations J.C. Daigle inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
  - 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9169-9744 Québec inc. » et « Les Excavations J.C. Daigle inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
  - 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures, équipements municipaux ainsi que l'abrogation d'une servitude pluviale et l'établissement d'une nouvelle servitude d'égout pluvial réalisée en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
  - 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
  - 7° d'autoriser un investissement de 3 000 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, R.V.Q. 1018.
- 

**CE-2009-0606 Abrogation de la résolution CV-2008-1041 et prolongement des réseaux d'infrastructures municipales en front des lots 3 690 364 et 1 694 002 du cadastre du Québec - District électoral de Champigny (36) - Arrondissement Laurentien - DE2009-039 (CT-DE2009-039) — (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2008-1041, adoptée par le conseil de la ville le 3 novembre 2008;
- 2° d'autoriser le projet de prolongement des infrastructures municipales à être

réalisé par « Les Immeubles Gavan », sur une longueur approximative de trois-cent-vingt mètres linéaires (320 m.l.), sur la rue de l'Hêtrière et de deux-cent-soixante mètres linéaires (260 m.l.) sur la route Jean-Gauvin, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 3° d'autoriser « Les Immeubles Gavan » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 2°;
- 4° d'autoriser « Les Immeubles Gavan » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « Les Immeubles Gavan », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 7° d'autoriser un investissement de 325 741 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente;
- 8° de demander au Service des finances de prévoir l'envoi d'une facture au propriétaire du lot 1 694 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, à titre de bénéficiaire, le tout en conformité avec les dispositions prévues à la section VII du Règlement R.R.V.Q., chapitre E-2.

---

**CE-2009-0607 Modification de la résolution CV-2009-0205, adoptée par le conseil de la ville le 2 mars 2009, relative à Les Méandres phase 2 - District électoral de Neufchâtel (8) - Arrondissement Les Rivières - DE2009-040 (CT-DE2009-040) — (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier le texte de la résolution CV-2009-0205 de la façon suivante :

- 1° au paragraphe 1, après les mots « comprenant la construction de », en remplaçant les mots et chiffres « cinq (5) nouvelles rues, sur une longueur approximative de mille-six-cent-quarante-six mètres linéaires (1 646 m.l.) » par les mots et chiffres « quatre (4) nouvelles rues, sur une longueur approximative de mille cinq cent soixante-quinze mètres linéaires (1 575 m.l.) »;
- 2° au paragraphe 8, après les mots « un investissement de », en remplaçant le montant de « 178 000 \$ » par « 187 000 \$ » et en y ajoutant les mots « excluant les taxes »;
- 3° changer le plan-projet joint en annexe de la résolution CV-2009-0205 par celui joint en annexe au présent sommaire décisionnel et identifié « nouveau plan-projet »;

- 4° changer le projet d'entente relative à des travaux municipaux joint en annexe à la résolution CV-2009-0205 par celui joint en annexe au présent sommaire décisionnel.

---

**CE-2009-0608 Affectation d'un montant de 500 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de la Ville de Québec (ensemble de la Ville) pour l'acquisition et l'obtention de servitudes requises, dans le cadre de l'aménagement du parc naturel du Mont-Bélair  
- EN2009-027 (CT-EN2009-027) — (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'affecter un montant de 500 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de la Ville de Québec (ensemble de la Ville), en vue de l'acquisition et de l'obtention des servitudes requises, dans le cadre de l'aménagement du parc naturel du Mont-Bélair;
- 2° de demander au Service de la gestion des immeubles de procéder, au moment opportun, aux acquisitions et à l'obtention des servitudes requises.

---

**CE-2009-0609 Avis de motion et adoption du *Règlement sur des travaux de réhabilitation environnementale des sols du Centre Saint-Roch de l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1508 - EN2009-028 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux de réhabilitation environnementale des sols du Centre Saint-Roch de l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1508.

---

**CE-2009-0610 Modification du *Règlement sur les services professionnels pour la réalisation de divers projets en matière d'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1431 - GA2009-002 (Ra-1460)**

---

Attendu que le 17 novembre 2008, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur les services professionnels pour la réalisation de divers projets en matière d'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1431;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de

l'Occupation du territoire requiert une information plus détaillée que celle contenue actuellement au présent règlement, en vertu de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'afin de donner suite à cette demande et pour permettre son approbation par ledit ministère, il s'avère nécessaire d'insérer, en annexe à ce règlement, une description détaillée de la dépense;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par une résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier le *Règlement sur les services professionnels pour la réalisation de divers projets en matière d'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1431, comme suit :

1° L'article 1 de ce règlement est modifié par l'ajout à la fin de l'article 1 de « Cette dépense est détaillée à l'annexe I de ce règlement »;

2° Ce règlement est également modifié par l'insertion de l'annexe I qui se lit comme suit :

« ANNEXE I

(article 1)

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

### CHAPITRE I

#### SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT - PROJET DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET ÉLABORATION DE PLANS ENVIRONNEMENTAUX

#### SECTION I

##### DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

1. Les services professionnels consistent à réaliser des études de caractérisation écologique et en l'élaboration de plans de conservation de milieux naturels dans le cadre des projets de développement résidentiel et commercial et des projets d'infrastructures urbaines tels la construction de rues, de bassins de rétention et de réseaux d'aqueduc et d'égout.

#### SECTION II

##### ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût des services professionnels décrits à l'article 1 se détaille comme suit :

1° Services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation écologique et l'élaboration de plans de conservation des milieux naturels :

120 000 \$

**Sous-total : 120 000 \$**

#### SECTION III

##### DESCRIPTION DU PERSONNEL D'APPOINT

3. L'engagement de personnel d'appoint est requis pour assurer le suivi des plans à caractère environnemental ainsi que la coordination des études de

caractérisation écologique et l'élaboration de plans de conservation de milieux naturels.

#### SECTION IV

#### ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût de l'engagement du personnel d'appoint décrit à l'article 3 se détaille comme suit :

1° L'engagement d'une ressource d'appoint pour la coordination et la réalisation des études et l'élaboration des plans :

80 000 \$

**Sous-total : 80 000 \$**

**TOTAL : 200 000 \$**

Annexe préparée le 22 janvier 2009 par :

(Signée) *Jacques Grantham*

Jacques Grantham, directeur de division

Division de la foresterie urbaine et de l'horiculture ».

---

**CE-2009-0611 Avis de motion et adoption du *Règlement sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1507 - Appropriation d'un montant de 545 800 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-038 (Ra-1460)***

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1507;*
- 2° d'approprier un montant de 545 800 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1507. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**CE-2009-0612 Avis de motion et adoption du *Règlement sur des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du réseau routier ainsi que des dépôts à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1509 - Appropriation d'un montant de 778 390 \$ au fonds général de la Ville - TP2009-017 (Ra-1460)***

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du réseau routier ainsi que des dépôts à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1509*;
  - 2° d'approprier un montant de 778 390 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le *Règlement R.V.Q. 1509*. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
- 

**CE-2009-0613 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mars 2009, à l'effet que le conseil appuie les démarches entreprises par Équiterre auprès du ministère du Commerce international du Canada afin que le gouvernement du Canada défende et préserve l'intégrité du Code de gestion des pesticides du Québec - EN2009-031 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mars 2009, à l'effet que le conseil appuie les démarches entreprises par Équiterre auprès du Commerce international du Canada afin que le gouvernement du Canada défende et préserve l'intégrité du Code de gestion des pesticides du Québec;
  - 2° de transmettre une copie de la résolution au ministre du Commerce international du Canada, monsieur Stockwell Day, à la ministre des Affaires intergouvernementales du Canada, madame Josée Verner et au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec, monsieur Raymond Bachand.
-

**CE-2009-0614 Avis de motion et adoption du *Règlement sur le versement d'une subvention à l'Externat Saint-Jean-Eudes pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de construction du Centre aquatique municipal Saint-Jean-Eudes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1486 - Protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'« Externat Saint-Jean-Eudes » relativement au versement d'une subvention - LS2009-011 (Ra-1460)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention à l'Externat Saint-Jean-Eudes pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de construction du Centre aquatique municipal Saint-Jean-Eudes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1486;
- 2° d'autoriser, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1486, la conclusion de l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'Externat Saint-Jean-Eudes, relativement au versement d'une subvention de 1,2 M\$ pour la réalisation de plans et devis ainsi que des expertises nécessaires, de même que des estimations pertinentes dans le cadre de la construction de deux (2) nouveaux bassins d'eau et de la réfection du bassin existant, projet connu et désigné sous l'appellation « Centre aquatique municipal », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Ces deux (2) décisions sont conditionnelles à l'acceptation de l'entente entre la Ville de Québec et l'Externat Saint-Jean-Eudes par le conseil d'administration de l'Externat Saint-Jean-Eudes.

---

---

**CE-2009-0615 Autorisation d'intenter des procédures judiciaires pour faire cesser l'exercice d'usages illégaux (hôtellerie) ou exercés de manière dérogatoire (couette et café), dans l'immeuble situé au 700 à 704, rue Richelieu, à Québec - Arrondissement La Cité (lot 1 477 112 du cadastre du Québec) - N/D: 19-507 (422) - AJ2009-035**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des affaires juridiques à intenter les procédures judiciaires nécessaires afin de faire cesser l'exercice d'usages illégaux, soit la location de logements à une clientèle de passage, et l'exercice dérogatoire de l'usage couette et café, dans l'immeuble situé au 700 à 704, rue Richelieu, à Québec - Arrondissement La Cité (lot 1 477 112 du cadastre du Québec), le tout conformément à la réglementation municipale en vigueur.

---

**CE-2009-0616 Autorisation d'intenter des procédures judiciaires pour faire cesser l'exercice illégal d'un usage, soit la location de logements à une clientèle de passage, dans l'immeuble situé au 281, rue Saint-Paul, à Québec - Arrondissement La Cité (lot 3 203 831 du cadastre du Québec - parties communes). - N/D: 19-507 (421) - AJ2009-036**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des affaires juridiques à intenter, contre les propriétaires des logements concernés et contre la firme de courtage immobilier spécialisée en location touristique impliquée, les procédures nécessaires afin de faire cesser l'exercice illégal de l'usage de location de logements à une clientèle de passage dans l'immeuble situé au 281, rue Saint-Paul, à Québec - Arrondissement La Cité (lot 3 203 831 du cadastre du Québec - parties communes), le tout conformément à la réglementation municipale en vigueur.

---

**CE-2009-0617 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement du parc Berthelot - Jeu d'eau (PBS 2006-147) VQ-41195 - AP2009-082 (CT-2178400)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « B.M.Q. inc. », le contrat pour le réaménagement du parc Berthelot - Jeu d'eau (PBS 2006-147), pour un montant de 230 961,44 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41195 et à sa soumission en date du 11 mars 2009.

---

**CE-2009-0618 Adjudication d'un contrat pour le remplacement de lampes brûlées sur le réseau d'éclairage public au cours de la période du 30 mars 2009 au 31 mars 2010 (VQ-41248) - AP2009-085 (CT-AP2009-085)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Turcotte (1989) inc. », le contrat pour le remplacement de lampes brûlées sur le réseau d'éclairage public au cours de la période du 30 mars 2009 au 31 mars 2010, conformément à l'appel d'offres public VQ-41248 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 11 mars 2009. Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation du budget 2010 par les autorités.

---

**CE-2009-0619 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement de la scène de la salle multifonctionnelle du centre communautaire Lebourgneuf (PBS 2004-007) (VQ-41129) - AP2009-086 (CT-2178641)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Construction Couture & Tanguay », le contrat pour le réaménagement de la scène de la salle multifonctionnelle du centre communautaire Lebourgneuf (PBS 2004-007), pour un montant de 96 832 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41129 et à sa soumission en date du 18 mars 2009.

---

**CE-2009-0620 Répertoire des fournisseurs ayant soumissionné pour le service de réparation de camions lourds de 8 000 kg et plus (de la date d'adjudication au 28 février 2010) (VQ-41064)  
- AP2009-124 (CT-AP2009-124)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le répertoire de fournisseurs ayant soumissionné pour l'ensemble de la ville de Québec, relativement aux services de réparation de camions lourds de 8 000 kg et plus à la suite de l'appel d'offres public VQ-41064, de la date d'adjudication au 28 février 2010. Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des budgets par les autorités pour l'année 2010;
- 2° autorise chacun des ateliers du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre de classement.

---

**CE-2009-0621 Adjudication d'un contrat pour l'achat de poteaux en béton pour l'éclairage public (PEP2009129) (VQ-41007)  
- AP2009-143 (CT-AP2009-143)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Wesco Distribution Canada LP », le contrat pour l'achat de poteaux en béton pour l'éclairage public (PEP2009129), conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41007 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 3 février 2009.

---

**CE-2009-0622 Occupation permanente du domaine public sur une partie des lots 1 479 113 et 1 147 115 du cadastre du Québec- Arrondissement La Cité  
- GI2009-054**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise l'occupation permanente du domaine public à monsieur Pierre Paré et madame Yolande Plante, sur une partie du lot 1 479 113 (sur des Commissaires) et une partie du lot 1 479 115 (rue du Parvis) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel. Le tout à des conditions substantiellement conformes à celles apparaissant au projet de contrat annexé au sommaire décisionnel; cette tolérance étant accordée en considération de frais administratifs de 650 \$ excluant les taxes déjà perçues.

**CE-2009-0623 Subvention de 13 350 \$ à « L'Évasion Saint-Pie X » concernant le projet « Une diversité pour mieux grandir » - RI2009-009 (CT-RI2009-009)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 13 350 \$ à « L'Évasion Saint-Pie X » concernant le projet « Une diversité pour mieux grandir ».

---

**CE-2009-0624 Subvention de 2 000 \$ au « Royal Sélect de Québec » pour sa participation à la Burdicup, à Bordeaux, du 13 au 18 juillet 2009 - RI2009-010**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 2 000 \$ au « Royal Sélect de Québec » pour sa participation à la Burdicup, à Bordeaux, du 13 au 18 juillet 2009.

---

**CE-2009-0625 Subvention de 2 500 \$ à la Confédération des associations latino-américaines de Québec dans le cadre de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles - RI2009-011 (CT-RI2009-011)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 2 500 \$ à la « Confédération des associations latino-américaines de Québec » pour l'organisation d'une exposition qui se tiendra du 12 au 19 mars au CEGEP de Sainte-Foy et au CEGEP de Limoilou dans le cadre de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

---

**CE-2009-0626 Subvention de 13 000 \$ à « CKIA FM, Radio Basse-Ville » dans le cadre de l'entente entre la Ville de Québec concernant le mois de l'histoire des Noirs et la Semaine d'actions contre le racisme et le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles - RI2009-012 (CT-RI2009-012)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 13 000 \$ à « CKIA, Radio Basse-Ville » concernant le mois de l'histoire des Noirs et la semaine d'action contre le racisme dans le cadre de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

**CE-2009-0627 Subvention de 12 000 \$ à « La Tomate joyeuse » dans le cadre de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles - RI2009-013 (CT-RI2009-013)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verser une subvention de 12 000 \$ au jardin collectif la « Tomate joyeuse » dans le cadre de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

---

**CE-2009-0628 Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur Christyan Caron (ID. 014111), préposé à l'entretien mobilier urbain et équipements (loisirs), de la Division des travaux publics à l'arrondissement Limoilou - RH2009-170**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur Christyan Caron (ID. 014111), préposé à l'entretien mobilier urbain et équipements (loisirs) de la Division des travaux publics à l'arrondissement Limoilou, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans salaire de trois (3) mois;
- 2° demande au directeur de l'arrondissement Limoilou de transmettre une lettre à monsieur Christyan Caron l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.

---

**CE-2009-0629 Création d'un poste de technicien en archéologie ou en muséologie, classe 4, à la Division des arts et du patrimoine du Service de la culture et nomination de madame Stéphanie Filteau (ID. 013175) en qualité d'employée permanente - RH2009-172 (CT-RH2009-172)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de technicien en archéologie ou en muséologie, classe 4, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec à la Division des arts et du patrimoine du Service de la culture;
- 2° nomme madame Stéphanie Filteau (ID. 013175), en qualité d'employée permanente, à l'emploi de technicienne en archéologie ou en muséologie, classe 4, à la Division des arts et du patrimoine du Service de la culture, avec effet le 3 février 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 3° autorise un virement budgétaire de 49 879 \$ du poste contingent de proximité au budget de fonctionnement du Service de la culture.

**CE-2009-0630 Prise d'acte des modifications aux plans d'effectifs au 1er janvier 2009 - Postes réguliers - RH2009-220 (CT-RH2009-220)**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte des postes créés, abolis et modifiés aux plans d'effectifs des postes réguliers de l'ensemble de la Ville au 1er janvier 2009, par service et par arrondissement, conformément aux documents joints en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2009-0631 Création d'un poste de commis intermédiaire, classe 3-E, à la Division du soutien aux utilisateurs du Service des technologies de l'information et des télécommunications et nomination de monsieur Paul Cyr (ID. 019072) en qualité d'employé permanent - RH2009-232 (CT-RH2009-232)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de commis intermédiaire, classe 3-E, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec, à la Division du soutien aux utilisateurs du Service des technologies de l'information et des télécommunications;
- 2° nomme monsieur Paul Cyr (ID. 019072), en qualité d'employé permanent, à l'emploi de commis intermédiaire, classe 3-E, à la Division du soutien aux utilisateurs du Service des technologies de l'information et des télécommunications, avec effet le 3 février 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 3° autorise un virement budgétaire de 55 609 \$ provenant du poste contingent au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information et des télécommunications réparti comme suit :
  - Contingent d'agglomération : 30 974 \$
  - Contingent de proximité : 24 635 \$

---

**CE-2009-0632 Création d'un poste de technicien en administration, classe 5, à la Division accueil, administration et services aux membres de l'Office du tourisme de Québec et nomination de monsieur Alexandre Cantin (ID. 018576) en qualité d'employé permanent - RH2009-239 (CT-RH2009-239)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de technicien en administration, classe 5, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec, à la Division accueil, administration et services aux membres de l'Office du tourisme de Québec;
- 2° nomme monsieur Alexandre Cantin (ID. 018576), en qualité d'employé permanent, à l'emploi de technicien en administration, classe 5, à la Division accueil, administration et services aux membres de l'Office du tourisme de

Québec, avec effet le 3 février 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;

- 3° autorise un virement de fonds de 55 610 \$ du fonds extrabudgétaire de l'Office du tourisme (fonds 14) au budget d'opération de la Ville (fonds 11).

---

**CE-2009-0633 Création d'un poste de préposé au secrétariat, classe 2-B, à la Division promotion, ventes et services de l'Office du tourisme de Québec et nomination de madame Lisette Fournier (ID. 012650) en qualité d'employée permanente - RH2009-241 (CT-RH2009-241)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de préposé au secrétariat, classe 2-B, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec, à la Division promotion, ventes et services de l'Office du tourisme de Québec;
- 2° nomme madame Lisette Fournier (ID. 012650), en qualité d'employée permanente, à l'emploi de préposée au secrétariat, classe 2-B, à la Division promotion, ventes et services de l'Office du tourisme de Québec, avec effet le 3 février 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 3° autorise un virement de fonds de 46 458 \$ du fonds extrabudgétaire de l'Office du tourisme (fonds 14) au budget d'opération de la Ville (fonds 11).

---

**CE-2009-0634 Création d'un poste de technicien en informatique, classe 5, à la Division du soutien aux utilisateurs du Service des technologies de l'information et des télécommunications et nomination de monsieur Carl Perron (ID. 019071) en qualité d'employé permanent - RH2009-260 (CT-RH2009-260)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de technicien en informatique, classe 5, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec, à la Division du soutien aux utilisateurs du Service des technologies de l'information et des télécommunications;
- 2° nomme monsieur Carl Perron (ID. 019071), en qualité d'employé permanent, à l'emploi de technicien en informatique, classe 5, à la Division du soutien aux utilisateurs du Service des technologies de l'information et des télécommunications, avec effet le 3 février 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 3° autorise un virement budgétaire de 57 479 \$ du poste contingent au budget

de fonctionnement du Service des technologies de l'information et des télécommunications, réparti comme suit :

- Contingent d'agglomération : 32 016 \$
  - Contingent de proximité : 25 463 \$
- 

**CE-2009-0635 Retraite le 1er avril 2009 de monsieur Nelson Bourget (ID. 002966), contremaître à la Division de l'atelier Centre au Service de la gestion des équipements motorisés - RH2009-281**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de monsieur Nelson Bourget (ID. 002966), contremaître à la Division de l'atelier Centre au Service de la gestion des équipements motorisés, le 1er avril 2009.

---

**CE-2009-0636 Création d'un poste de coordonnateur aux équipements de loisir, classe 5, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery et nomination de madame Ajda Marincic (ID. 019855) en qualité d'employée permanente. - RH2009-286 (CT-RH2009-286)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de coordonnateur aux équipements de loisir, classe 5, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery;
  - 2° nomme madame Ajda Marincic (ID. 019855), en qualité d'employée permanente, à l'emploi de coordonnatrice aux équipements de loisir, classe 5, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, avec effet le 3 février 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
  - 3° autorise un virement budgétaire de 36 357 \$ de la nature des salaires occasionnels à la nature des salaires réguliers de la même activité.
-

**CE-2009-0637 Création d'un poste de coordonnateur aux équipements de loisir, classe 5, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery et nomination de madame Cécile Nadeau (ID. 063643) en qualité d'employée permanente - RH2009-287 (CT-RH2009-287)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de coordonnateur aux équipements de loisir, classe 5, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire à l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery;
- 2° nomme madame Cécile Nadeau (ID. 063643), en qualité d'employée permanente, à l'emploi de coordonnatrice aux équipements de loisir, classe 5, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, avec effet le 3 février 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 3° autorise un virement budgétaire de 36 357 \$ de la nature des salaires occasionnels à la nature des salaires réguliers de la même activité.

---

**CE-2009-0638 Création d'un poste de coordonnateur aux équipements de loisir, classe 5, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery et nomination de madame Sandra Blais-Gosselin (ID. 021518) en qualité d'employée permanente - RH2009-288 (CT-RH2009-288)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de coordonnateur aux équipements de loisir, classe 5, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery;
- 2° nomme madame Sandra Blais-Gosselin (ID. 021518), en qualité d'employée permanente, à l'emploi de coordonnatrice aux équipements de loisir, classe 5, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, avec effet le 3 février 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 3° autorise le Service des finances à procéder à un virement budgétaire de 36 357 \$ de la nature des salaires occasionnels à la nature des salaires réguliers de la même activité.

---

**CE-2009-0639 Virement de fonds - Règlement de divers dossiers avec l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec - RH2009-290**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise un virement de fonds de 10 000 \$ du poste contingent au Service des ressources humaines pour le règlement complet du capital et des intérêts de divers dossiers de relations de travail entre la Ville

de Québec et l' « Alliance des professionnels de la Ville de Québec » selon la répartition suivante :

- Contingent d'agglomération : 5570 \$
  - Contingent de proximité : 4430 \$
- 

**CE-2009-0640** **Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur Marc Blondin (ID. 050377), journalier classe 2, à la Division des travaux publics à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery - RH2009-300**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur Marc Blondin (ID. 050377), journalier classe 2, à la Division des travaux publics à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, à titre de mesure disciplinaire, le congédiement de celui-ci;
  - 2° demande au directeur l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery de transmettre une lettre à monsieur Marc Blondin, mentionnant les faits qui lui sont reprochés et l'informant de la décision du comité exécutif.
- 

**CE-2009-0641** **Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur Pierre Arseneault (ID. 050227), opérateur niveau 3, de la Division des travaux publics à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery - RH2009-308**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur Pierre Arseneault (ID. 050227), opérateur niveau 3, de la Division des travaux publics, à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans salaire de cinq (5) jours ouvrables;
  - 2° demande au directeur de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery de transmettre une lettre à monsieur Pierre Arseneault l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
-

**CE-2009-0642 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 2, 4, 11 et 12 mars 2009**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 2, 4, 11 et 12 mars 2009, tel qu'ils ont été rédigés.

---

La séance est levée à 16h10

---

Régis Labeaume  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/lh/hmd/mcr/nd